

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 8 avril 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-02-40 – FINANCES (7.10) - AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) SUR LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DE TOUL**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), <b>PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), <b>SILLAIRE Roger</b> (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), <b>MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent</b> (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), <b>JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé</b> (ayant la procuration de MANSION François), <b>CHAPUY Jacques</b> (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), <b>HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant le procuration de BRETENOUX Patrick), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Lionel RIVET</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>59</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>68</b>

Cette mesure fiscale doit permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires dits « politiques de la ville ».

L'Office public Toul-Habitat, signataire d'un contrat de Ville en 2015 et propriétaire d'un patrimoine au sein de ce quartier bénéficie de ce dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Toul-Habitat justifie, à travers un programme d'actions inscrit dans la convention, de la mobilisation de moyens supplémentaires et d'actions renforcées sur ce quartier liés à l'entretien des espaces extérieurs, au nettoyage des parties communes, au recours à un personnel de proximité, à la sensibilisation des habitants, etc.

Vu la signature du Contrat de Ville en date du 8 juillet 2015 conformément à l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu l'article 1388 bis du Code Général des Impôts,  
Vu la loi de finances pour 2019,  
Vu l'avenant au Contrat de Ville de Toul « Protocole d'engagements renforcés et réciproques » signé en 2020,  
Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Habitat du 23 mars 2021,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise la prorogation par voie d'avenant de la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de T.F.P.B. sur le quartier politique de la ville de Toul,**
- **Autorise le Président à signer ledit avenant et/ou tout document y afférent et engage toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX